



COMITE REGIONAL  
DES CONSEILLERS DU COMMERCE EXTERIEUR DE LA FRANCE  
SECTION LANGUEDOC ROUSSILLON

## CONCOURS CCEF L.R. DE LA VOCATION A L'INTERNATIONAL 2018



**Remise des prix le 3 avril 2018**



COMITE REGIONAL  
DES CONSEILLERS DU COMMERCE EXTERIEUR DE LA FRANCE  
SECTION LANGUEDOC ROUSSILLON  
-Comité Régional des Conseillers du Commerce Extérieur de la France-

CONCOURS CCEF L.R. DE LA VOCATION A L'INTERNATIONAL 2018

Concours étudiant

Organisé par le comité Languedoc-Roussillon des Conseillers du Commerce Extérieur de la France (CCEF)

## REGLEMENT

Une des missions des Conseillers du Commerce Extérieur de la France (CCEF) est de motiver et orienter les jeunes vers l'international. A ce titre, le comité Languedoc Roussillon organise un concours étudiant en vue de décerner le :

### PRIX CCEF L.R. DE LA VOCATION A L'INTERNATIONAL 2018

#### Article 1. Objectif

Le concours a pour objectif d'inciter les étudiants à développer des projets d'entreprise à finalité internationale et de concourir ainsi au renforcement de la présence commerciale française à l'étranger.

Le concours « CCEF LR de la Vocation Internationale » a pour objet de valoriser le meilleur de ces projets et de faciliter sa mise en œuvre.

#### Article 2. Conditions de participation

Quelle que soit la discipline étudiée ou leur niveau d'études (Selon 4 Catégories : Bac+2 - 1ère et 2ème année, Licence, Master), ce concours est ouvert aux étudiants français ou étrangers en cours de scolarité dans un établissement d'enseignement supérieur en Languedoc-Roussillon, y compris dans le cadre des programmes de ceux qui sont détachés à l'étranger.

Les étudiants doivent être âgés de moins de 30 ans à la date de clôture du concours.

Ne peuvent concourir : les stagiaires ayant terminé leurs études et les VIE (Volontaire international en entreprise).

Les dossiers pourront éventuellement être présentés collectivement par une équipe composée de plusieurs étudiants (3 au maximum) répondant aux conditions ci-dessus. Un chef d'équipe sera alors désigné.

Les établissements préparant les BTS-CI pourront présenter des candidats « tutorisés » par un CCEF dans la limite de trois équipes par lycée.



COMITE REGIONAL  
DES CONSEILLERS DU COMMERCE EXTERIEUR DE LA FRANCE  
SECTION LANGUEDOC ROUSSILLON

Les candidats auront toute latitude pour recourir aux conseils de personnalités extérieures, notamment des CCEF en France ou à l'étranger, pour autant que celles-ci s'engagent à ne pas faire partie du comité de sélection des projets (cf. Article 7)

Article 3. Type de projet

Les projets proposés devront présenter une action à vocation internationale, susceptible d'être reconduite soit par une PME-PMI existante, soit par une nouvelle entreprise à créer.

Tous les projets devront avoir clairement pour objectif un développement des activités du commerce international.

Il peut s'agir par exemple :

- D'un projet de création ou d'implantation à l'étranger,
- D'un projet d'expédition (Union Européenne) ou d'exportation,
- D'un projet de création de service(s) au sein d'une entreprise,
- D'un projet d'implantation d'une entreprise étrangère en France, voire d'une simple importation,
- D'une étude de prospection dans un pays étranger.
- Etc.

Aucune restriction n'est imposée en ce qui concerne la taille du projet, le type d'activité dans lequel il se situe et le pays cible, qui peut bien sûr appartenir à l'Union Européenne.

Article 4. Contenu du dossier

Les dossiers présenteront une description détaillée du projet incluant, entre autre, les éléments suivants :

- Un résumé, communément appelé « Executive Summary » en introduction et qui doit tenir en une seule page de ce qui suit
- Type de marché cible et positionnement concurrentiel,
- Descriptif des activités de l'entreprise (existante ou à créer) et projet de développement,
- Partenaires éventuels en France et à l'étranger, démarches et étapes de mise en œuvre,
- Capacité de financement\*,
- Autoévaluation des forces et faiblesses du projet\*,
- Business Plan sur 3 ans (prévision des ventes, compte de résultat prévisionnel, investissements, stocks, compte client, prévision trésorerie)\*,
- Liste des personnes consultées dans le cadre de la préparation du projet (et leurs coordonnées),
- Curriculum vitae du ou des concurrents.

\* non obligatoire pour les BTS 1er et 2eme années.



COMITE REGIONAL  
DES CONSEILLERS DU COMMERCE EXTERIEUR DE LA FRANCE  
SECTION LANGUEDOC ROUSSILLON

Les dossiers remis devront comporter au maximum 20 pages en **format PDF**, hors business plan, annexes éventuelles, liste des personnes consultées et curriculum vitae qui figureront également en annexe (**tout en format PDF**).

Les dossiers ne seront pas restitués aux candidats.

Les mentions suivantes ainsi qu'un résumé sont obligatoires sur la page de garde :

- **Nom du ou des candidats**
- **Etablissement de provenance**
- **Catégorie dans laquelle le(s) candidat(s) se présente**
- **Un « executive summary » ou résumé du projet est requis sur la page de garde**

Article 5. Calendrier

- Inscription au plus tard le 16/02/2018 (réception du sujet, nom du ou des candidats et nom de l'établissement par e-mail ou courrier)
- Clôture du concours (réception des dossiers par courrier) : 16/03/2018
- Examen par le comité de sélection : le vendredi 23/04/2018 à 9:00 (la date est susceptible d'être modifiée)
- Remise des prix le 3/04/2018 (le lieu sera précisé ultérieurement)

Article 6. Remise des dossiers

Uniquement par email à :

Dominique Andreani, Présidente des CCEF section LR

[ld.andreani@international-development.fr](mailto:ld.andreani@international-development.fr)

Stanislas Giraud, Responsable de la section formation des CCEF section LR

[stangiraud@yahoo.fr](mailto:stangiraud@yahoo.fr)

Michel Rateau, Trésorier des CCEF section LR

[michel.rateau@wanadoo.fr](mailto:michel.rateau@wanadoo.fr)

Article 7. Procédure de sélection

Le comité des CCEF Languedoc-Roussillon mettra en place un comité de sélection composé des Conseillers du Commerce Extérieur de la France et d'autre partenaire incluant, bien entendu, des personnalités qui seront invités à contribuer tant à la publicité du concours qu'au suivi de sa valeur académique et de sa portée pédagogique.

En fonction de l'implantation régionale visée par les projets d'entreprise et de leurs pays cibles, le comité de sélection sollicitera un ou plusieurs CCEF implanté(s) dans la (ou les) zone(s) concernée(s).

Le comité de sélection se réserve le droit, d'une part, de demander une soutenance orale pour éventuellement départager des candidats et, d'autre part, d'annuler le concours si les projets qui lui sont présentés sont en nombre insuffisants.



COMITE REGIONAL  
DES CONSEILLERS DU COMMERCE EXTERIEUR DE LA FRANCE  
SECTION LANGUEDOC ROUSSILLON

Article 8. Critères de sélection

Le comité de sélection délibère en prenant en compte particulièrement les critères d'évaluation suivants :

- Aspect concret du projet,
- Valeur ajoutée de l'étudiant, et donc la contribution personnelle à la définition et à la mise en œuvre du projet, particulièrement dans le cas où une PME-PMI déjà existante est concernée,
- Viabilité du Business Plan,
- Contribution du projet au développement de la présence française dans le ou les pays concerné(s) et à la création d'emplois,
- Qualité de la présentation écrite et éventuellement orale,

Une grille d'évaluation a été établie pour permettre une appréciation homogène.

Article 9. Confidentialité

Les dossiers seront traités confidentiellement par les organisateurs qui s'engagent à limiter leur diffusion aux personnes membres ou associées au comité de sélection.

Article 10. Prix CCE de la vocation international du Languedoc-Roussillon.

Un prix sera remis pour chaque niveau. Ils pourront comporter des dotations spécifiques dans le cadre de sponsoring par le comité CCEF Languedoc-Roussillon.

**Niveau BTS 1er année : 300€**  
**Niveau BTS 2eme année : 500€**  
**Niveau Licence: 700€**  
**Niveau Master : 900€**

Article 11. Publicité des Résultats

Les résultats du concours feront l'objet d'une large communication à l'échelle de la Région. A ce titre, les lauréats accepteront l'utilisation de leur noms et photographies pour toute information liée au concours.

Article 12. Règlement et information

Pour recevoir toute information complémentaire, les candidats peuvent s'adresser à la commission formation des CCEF du Languedoc-Roussillon exclusivement par Email à : Stanislas Giraud : stangiraud@yahoo.fr

Toutes les difficultés pratiques d'application ou d'interprétation du présent règlement sont tranchées souverainement par le comité des CCEF-LR dont les décisions sont sans appel.

La participation au présent concours implique l'acceptation entière du présent règlement.